

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



**Louis XIV et le béton armé. — Le nouveau viaduc de Gmündertobel. — Description de l'ouvrage. — Dispositif de dilatation. — Mode d'exécution des travaux. — Esthétique, économie et simplicité de construction.**

Le poète disait à Louis XIV :

*« Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »*

Le chroniqueur sera bientôt obligé d'appliquer cette apostrophe aux constructeurs d'ouvrages en béton armé, dont les œuvres se multiplient de plus en plus, et deviennent en même temps plus grandioses et plus audacieuses. Dans la dernière chronique, nous avons décrit le pont en béton armé de Pyrimont, qui présente trois arcs de 51 m. 50 d'ouverture, mais les Suisses tiennent aujourd'hui le record avec leur beau viaduc de Gmündertobel, dont l'arche principale, construite dans le même système, atteint 79 mètres de portée.

Ce nouvel ouvrage, établi sur la route de Stein à Teufen (canton d'Appenzell), franchit la gorge de la Sitter, à la hauteur des crêtes du ravin, et la clef de l'arc s'élève à 66 mètres au-dessus du lit de la rivière. Précédemment, la traversée se faisait sur un pont métallique dont le tablier était situé à 48 mètres seulement au-dessus du thalweg ; la route devait donc descendre sur les flancs du ravin, pour atteindre le pont, et remonter ensuite sur l'autre rive, en faisant un grand détour et des lacets très allongés. Tous ces contours sont supprimés par la construction du nouvel ouvrage, qui se raccorde presque en ligne droite, et à niveau, avec les deux tronçons de la route, sur chaque rive.

Le viaduc présente une longueur totale de 172 mètres ; l'arc principal, établi dans l'axe du ravin, est raccordé aux deux rives par six petites arches de 10 m. 25 de portée, dont deux sur la rive droite, côté Teufen, et quatre sur la rive opposée, côté Stein.

Le grand arc, de 79 mètres de portée, a 7 m. 50 de largeur aux naissances et 6 m. 50 à la clef ; de même, l'épaisseur de la voûte maxima aux naissances, où elle atteint 2 m. 13, va décroissant jusqu'à la clef, où elle est réduite à 1 m. 20. A la base, les extrémités de l'arc sont encastrées dans des massifs de béton ancrés profondément dans la roche et, sur ces culées, s'élèvent des piliers en béton massif de 26 mètres de hauteur, sur 7 m. 70 de longueur et 3 m. 50 de largeur.

Le tablier est porté par six rangées de quatre colonnettes sur chaque moitié de voûte. Ces supports en béton armé sont à section transversale rectangulaire de 0 m. 50 de côté, sauf en ce qui concerne les colonnettes des tympans, dont la section est en forme de T de 0 m. 80 sur 0 m. 50 et 0 m. 40, la petite branche du profil étant tournée vers l'extérieur. Des poutres transversales de 0 m. 45 de hauteur et de 0 m. 25 de largeur relient les sommets des colonnes de chaque rangée ; en outre, les longues colonnes des rangées extrêmes, situées vers les naissances de l'arc, sont contreventées vers le milieu de leur hauteur par des poutres transversales en béton armé.

Le tablier, en hourdis de ciment armé, est supporté par des poutres situées directement au-dessus des colonnettes et raccordées avec celles-ci par des congés arrondis. Ce tablier, formé de dalles de 20 centimètres d'épaisseur, est recouvert de toile asphaltée, afin d'assurer l'écoulement des eaux superficielles ; au-dessus est placée une couche de 6 à 8 centimètres de béton armé poreux, qui est aussi interposée entre la toile asphaltée et les empièremments superficiels.

La chaussée, de 5 m. 70 de largeur, est bordée, des deux côtés, d'une rigole en pierres de taille dont les joints sont asphaltés ; enfin, deux trottoirs en béton armé de 0 m. 60 portent la largeur totale du tablier à 6 m. 90 entre gardes-corps ; ces derniers sont construits aussi en béton armé, avec évidements garnis de grillages en fer, et sont encastrés sur les bords extérieurs des trottoirs.

\*  
\*\*

L'ossature métallique du grand arc est constituée par des fers ronds de 28 millimètres de diamètre formant quatorze arcs, distants de 0 m. 50 l'un de l'autre dans le voisinage de l'intrados, et autant à proximité de la surface de l'extrados. Ces arcs sont croisés tous les 0 m. 50 par des barres transversales de 10 millimètres et les fers de l'extrados sont reliés, tous les mètres, aux barres correspondantes de l'intrados par des étriers de 8 millimètres de diamètre.

Les barres en arc, tant de l'intrados que de l'extrados, sont prolongées au-dessous des naissances, dans la profondeur des massifs de fondation, de manière à effectuer une soudure intime entre l'arc et la culée ; en outre, 14 fers de 20 millimètres relient horizontalement les bases de l'arc aux pilastres qui surmontent les naissances, de sorte que la voûte et les pilastres ne forment qu'un seul bloc inséparable à leur point d'encastrement.

Les colonnettes sont armées de 8 fers ronds de 24 millimètres de diamètre et, comme ces supports sont soumis à de fortes vibrations, on les a munis d'étriers nombreux qui relient les barres longitudinales tous les 30 centimètres et qui assurent ainsi l'adhérence complète entre le béton et son armature.

Quant aux dalles formant le hourdis du tablier, leur ossature métallique est composée de fers ronds de 14 millimètres, qui sont pliés de manière à reporter la plus grande masse des armatures dans les sections d'effort tranchant maximum, aux points d'encastrement du hourdis avec les poutres.

Les pilastres, formant culées aux naissances des voûtes, sont construits d'un seul bloc de béton ordinaire. Ces pièces ne paraissent devoir supporter, en effet, que des efforts de compression dus au poids du pilastre lui-même et de la surcharge. Toutefois, en raison de la grande hauteur de ces supports, on peut envisager l'éventualité d'une flexion de la pièce, qui déterminerait des efforts de tension auxquels le béton n'est pas en mesure de résister convenablement. C'est pourquoi l'on a armé la face opposée à l'arc de 30 barres de fer de 30 millimètres, noyées verticalement dans le béton sur une hauteur de 14 mètres au-dessus des naissances ; ces barres sont ancrées, en outre, par des étriers posés horizontalement dans le massif des piliers.

Un dispositif très ingénieux a été utilisé pour permettre la dilatation du tablier et des poutres qui forment pour ainsi dire une dalle continue sur toute la longueur de la portée de l'arc, afin d'éviter les déformations et les fissures pouvant résulter des variations de température. A cet effet,

le tablier est interrompu au droit des grands piliers ou plutôt il repose sur ceux-ci par l'intermédiaire d'une cloison verticale en béton armé, qui prend son point d'appui sur une saillie intérieure du pilastre, à 12 mètres en dessous du tablier. Cette cloison, de 25 centimètres d'épaisseur, armée de deux treillis de fers ronds de 7 et 12 millimètres de diamètre, n'est pas appliquée contre la paroi intérieure du pilier, elle en est séparée au contraire par un vide de 12 centimètres. Il résulte de cette disposition que, si le tablier s'allonge, par exemple, par suite de l'élévation de température, la cloison s'inclinera légèrement en tournant autour de sa base d'appui inférieure, à la manière d'une bielle qui serait articulée, par son extrémité inférieure, sur le rebord du pilier, et par son extrémité supérieure au bord du tablier. Les mouvements de dilatation ou de contraction pourront donc ainsi s'établir librement, sans amener aucune dislocation des diverses parties de l'ouvrage.

Les petites arches, qui relient l'arche centrale aux deux rives, comportent des voûtes de 60 centimètres aux naissances et de 35 centimètres à la clef. Les piles se prolongent au-dessus des naissances jusqu'au tablier, et l'intervalle resté libre entre ces prolongements et l'extrados des arcs est rempli de béton maigre ; mais ces massifs ne sont pas reliés aux piliers, dont ils sont séparés par un joint de dilatation sur les deux faces.

\*  
\*\*

L'ouvrage a été calculé en prévision d'une surcharge uniforme de 800 kilogrammes par mètre carré, en même temps que du passage d'un rouleau compresseur de 20 tonnes. La fatigue maximum provenant du poids mort des surcharges et d'une différence de température de 20 degrés est de 21 kilogr. 3 par centimètre carré dans le béton. Les fondations, creusées à 2 mètres de profondeur au moins dans le rocher de grès, ont des dimensions telles que la pression par centimètre carré ne dépasse pas 7 kilogrammes, en aucun point des culées.

Les échafaudages et cintres utilisés pour les travaux de construction ont nécessité 1.350 mètres cubes de bois et 47.000 kilogrammes de fers et boulons. Les cintres de l'arc étaient établis sur quatorze palées reliées par des croix de Saint-André et fondées sur des blocs de béton. La partie supérieure était posée sur 144 boîtes à sable en tôle. Les portées, notablement élargies à la base, étaient contreventées par des pièces arc-boutant les cintres dans le sens parallèle à l'axe.

Les travaux furent entrepris le 5 mars 1907. On commença par établir les fondations des échafaudages, des piles et des culées, puis on construisit les petits piliers jusqu'aux naissances des voûtes et les deux grands piliers jusqu'à 5 m. 50 au-dessus des naissances de l'arche principale.

Les échafaudages ayant été montés avec la plus grande exactitude possible, on commença, au début de 1908, la mise en place des armatures de la grande voûte ; puis on procéda au bétonnage par claveaux séparés de 10 mètres de longueur, en commençant par les trois premiers de chaque côté de la clef, puis en remontant ensuite à partir des naissances. Les intervalles laissés libres entre les claveaux étaient maintenus par de forts étrésoillons. Ce mode de bétonnage par sections séparées est destiné à prévenir les déformations ultérieures des cintres, qui pourraient déterminer des fissures dans l'arc s'il était bétonné d'un seul bloc. Lorsque, sous le poids des claveaux séparés, les cintres ont pris leur tassement définitif, les intervalles sont bétonnés et les claveaux reliés ainsi en un seul bloc. La construction de la voûte a exigé l'emploi de 1.100 mètres cubes de béton.

Après décentrement, il ne se produisit qu'un affaissement de 5 millimètres de la voûte. On termina ensuite la construction des grands piliers et des six petites voûtes d'ac-

cès aux rives de Teufel et de Stein. Enfin, le pont fut ouvert à la circulation le 3 novembre 1908.

Une bonne organisation des chantiers avait permis, avec un personnel restreint de 120 hommes seulement, de mener à bien cette œuvre importante, en moins de deux ans. Les matériaux, sable et graviers, étaient amenés à pied d'œuvre par une voie Decauville de 800 mètres, installée en amont, au fond du ravin. De là, ces matériaux étaient transportés, jusqu'au prolongement de l'axe du pont, au moyen de câbles aériens dont les bennes étaient entraînées par un câble tracteur, actionné par un moteur électrique. Le béton fabriqué tombait dans un wagonnet qui était amené par un câble aérien établi suivant l'axe du pont en un point quelconque du chantier.

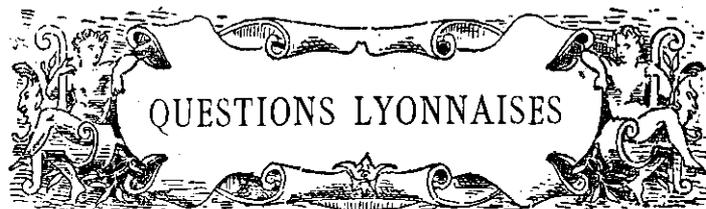
Il a été employé, pour la construction de cet ouvrage, 7.000 mètres cubes de béton et 82 tonnes de barres de fer rond, non compris les fers des cintres et palées. La dépense totale s'est élevée à 400.000 francs, dont il faut déduire 120.000 francs pour les frais afférents à l'échafaudage ; la construction proprement dite revient donc à 231 francs par mètre carré de chaussée ; le coût s'élève en totalité à 330 francs, si l'on tient compte de ces dernières dépenses.

Dans ce prix intervient la hauteur considérable de l'arche au-dessus du lit de la rivière ; cette hauteur, qui atteint 66 mètres, a nécessairement exigé des échafaudages très importants ; le prix indiqué est donc des plus économiques pour un ouvrage de cette envergure.

Malgré les moyens de construction très simples utilisés, l'aspect de l'ouvrage ne manque pas d'un caractère architectural très satisfaisant. La grande arche est d'une extrême légèreté d'aspect et les colonnettes très sveltes avec leur nervure se détachant sur les tympanes forment un contraste harmonieux avec les piliers majestueux qui surplombent les naissances de l'arc ; les six arcades qui relient l'arche principale aux deux rives complètent fort heureusement cet ensemble, qui est couronné par une balustrade en béton ajouré, d'un excellent effet.

Cette œuvre fait le plus grand honneur à M. Mörsch, ancien professeur au Polytechnicum de Zurich, qui l'a conçue, et aux ingénieurs de Zurich, qui l'ont exécutée. Ainsi, les Suisses ne cessent d'aménager leur pays par des chemins de fer, des routes et des ouvrages remarquables, qui contribuent puissamment à attirer les étrangers par le confort et les facilités qu'ils leur procurent dans les excursions à travers ces merveilleuses contrées, et cela, en définitive, pour le plus grand profit de leurs nationaux.

DARYMON.



## LA RECONSTRUCTION DU PONT DE LA MULATIÈRE ET LA LIGNE DE LYON A SAINT-ÉTIENNE

Comme on a pu le lire dans le *Bulletin Municipal*, le pont de la Mulatière va être reconstruit sur des bases un peu différentes de celles d'aujourd'hui : le pont mixte actuel sera remplacé par deux ponts jumeaux, placés à un intervalle de 10 mètres l'un de l'autre, le pont-route conservant à peu près son emplacement actuel, et le pont-viaduc du chemin de fer étant reporté à quelques mètres en amont du premier.

Ce travail très important va nécessiter des modifications nombreuses aux abords de la route et de la voie ferrée ; en particulier, le tunnel de la Mulatière aura sur 300 mètres de long sa tête nord déplacée et reportée un peu à l'ouest.

Puisque l'on va ainsi rectifier, sur une de ses traversées les plus importantes, la doyenne de nos lignes ferrées, il serait intéressant de voir s'il ne conviendrait pas d'en profiter pour étudier de suite une amélioration de cette ligne, dont plusieurs points de sa sortie de Lyon sont difficiles et même dangereux. Construite à une époque où les voies ferrées n'étaient qu'à leurs débuts, la ligne de Lyon à Saint-Etienne est peut-être la plus incommode de nos lignes de chemin de fer : sa sortie de Lyon présente trois passages particulièrement défectueux :

1° Le rebroussement sur le pont de la Quarantaine, en quittant la gare de Perrache ;

2° Le pont de la Mulatière et ses abords. Ce pont est dangereux par son étroitesse jointe au rapprochement de la voie ferrée et de la route qu'occupent en plus deux voies de tramways, et le nouveau projet remédiera à cet état de choses. Mais il y a, en outre, la question des voies d'accès aux abords de ce pont. Actuellement, le chemin de fer forme une barrière à peu près complète pour tout ce qui se trouve en amont du pont : dans la presqu'île Perrache, le quai Rambaud se termine en cul-de-sac contre la voie ferrée à un passage à niveau toujours fermé, incommode et dangereux, qui ne peut rendre aucun service, alors que sur la rive droite de la Saône la communication du pont avec le quai des Etroits, et de celui-ci avec le quai de la Mulatière et la route de Pierre-Bénite qui en est la suite naturelle et directe, est rendue presque impossible par deux tournants successifs en Z, très raides et en forte pente ;

3° La gare d'Oullins, avec les deux passages à niveau de la rue de la Gare à Oullins et de Pierre-Bénite (avenue des Saulées), situés à ses deux extrémités. Ces deux passages à niveau sur des routes très fréquentées sont particulièrement dangereux, par suite de leurs positions sur des parties courbes de la voie ferrée, étant donné surtout le nombre de trains et les fréquentes manœuvres qui s'y font.

\*  
\*\*

La question du rebroussement du pont de la Quarantaine pourra être solutionnée en faisant passer par Feysin et les aiguilles de Chasse les express de Saint-Etienne et du Teil, ce que le doublement à quatre voies de la ligne de Marseille rendra facile. Pour les trains de banlieue Lyon-Givors, le mieux serait peut-être de créer une gare terminus le long de la rue Gilbert, gare qu'un pont sur la rue Dugas-Montbel permettrait de relier aux trottoirs et passages souterrains de la gare de Perrache. Les passages à niveau d'Oullins pourraient, de leur côté, être supprimés en surélevant la voie ferrée et en reconstruisant la gare d'Oullins en conséquence. Ces deux questions ne sont d'ailleurs pas nécessairement liées à la reconstruction du pont de la Mulatière ; mais il serait cependant utile que les services compétents en fassent une étude d'ensemble et s'assurent bien que les travaux neufs exécutés en un point n'empêcheront pas des modifications ultérieures en des zones voisines.

Pour le pont de la Mulatière, spécialement en cause aujourd'hui, il serait absolument regrettable que le nouvel ouvrage ne fasse que consacrer définitivement l'état actuel de gêne pour les débouchés du quai Rambaud et du quai des Etroits. Il ne faut pas oublier que le quai Rambaud doit recevoir le port de Lyon et, dans ces conditions, ce serait une erreur de le laisser se terminer en impasse. Le projet actuel, du moins ce qui a été communiqué au public, n'en parle aucunement.

Peut-être, pour arriver au résultat désiré, faudrait-il repousser à une certaine distance en amont le viaduc de la voie ferrée, et en relever le niveau pour faire passer sous les voies P.-L.-M. les quais Rambaud et des Etroits. Nous

ne faisons que signaler la chose, sans nous occuper davantage d'une solution qui regardé les administrations compétentes (ville, département, services de la navigation), également intéressées à s'entendre avec la Compagnie P.-L.-M.

Ce qu'il faut absolument éviter, c'est que l'on dépense encore des millions pour barrer quelques-unes de nos artères et réédifier une nouvelle muraille de Chine au fond de la presqu'île Perrache, qui en a déjà beaucoup trop. Toutes les diverses améliorations pourront évidemment être distinctes du projet de reconstruction du pont et être effectuées séparément par la suite. Mais encore est-il indispensable que ces améliorations soient dès maintenant prévues et étudiées et que les travaux en perspective n'aillent pas les rendre impossibles à réaliser dans l'avenir.

A. PALLIÈRE.

## LA FUTURE GARE CENTRALE

### TRANSFORMATION OU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE PERRACHE

Nous nous sommes occupés à plusieurs reprises de la future station centrale, la gare de Perrache devenant de plus en plus insuffisante et ne pouvant rester longtemps en l'état actuel.

On sait, d'ailleurs, que la Compagnie P.-L.-M. a mis à l'étude cette importante question et qu'un avant-projet a déjà été établi par cette Administration.

Or, nous avons annoncé, dans l'un de nos derniers numéros, que, d'après nos informations, les services intéressés du chemin de fer auraient nettement conclu en faveur de la transformation sur place de ladite gare, solution qui serait beaucoup plus économique que toute autre prévoyant le déplacement, mais qui aurait l'immense désavantage de ne pas répondre entièrement aux nécessités de l'avenir et de laisser subsister la barrière qui coupe la presqu'île en deux.

L'opinion publique lyonnaise s'est vivement élevée contre tout programme qui n'apporterait aucune atténuation à la situation présente ; *a fortiori*, protesterait-elle énergiquement s'il se confirmait que l'on veuille aggraver les difficultés en renforçant l'énorme muraille qui supprime à peu près toute relation suivie entre les deux parties du deuxième arrondissement.

Mais, bien entendu, nous n'apprenons qu'au dernier moment les propositions définitives du P.-L.-M. et, si notre Municipalité persiste à ne pas vouloir se préoccuper à l'avance de cette importante question locale, il est probable que nous serons acculés, finalement, à subir les fantaisies de la grande Compagnie en cause, laquelle n'a aucun motif sérieux, avouons-le, à dépenser beaucoup pour remédier à un état de choses dont la Mairie est la première à se désintéresser.

Il est évident, en effet, qu'une Administration de chemins de fer ne peut songer à être plus royaliste que le roi en abordant un programme coûteux, en ces temps de « rachat » ; ce n'est qu'au cas où l'Etat et les Villes voudraient intervenir d'une façon efficace, que l'on pourrait envisager la réalisation d'un projet plus vaste, c'est-à-dire répondant à tous les desiderata présents et futurs.

Nous insistons donc de nouveau pour que nos édiles se décident enfin à prendre en mains les intérêts bien compris de la Ville de Lyon et étudient complètement, dans tous ses détails, l'important problème du remaniement des voies ferrées lyonnaises.

Si, comme nous l'espérons, notre Conseil municipal se met résolument à la besogne, il aura sans aucun doute à prendre tout d'abord une décision de principe en faveur de l'une des quatre combinaisons suivantes :

1° Maintien de la station centrale sur son emplacement actuel, mais en adoptant telles dispositions propres à faci-

lit r la circulation entre le quartier du confluent et le centre de la ville ;

2° Etablissement d'une nouvelle grande gare en bordure du cours Charlemagne, sur les terrains suffisamment étendus qui appartiennent à la Compagnie P.-L.-M., le bâtiment devant être orienté nord-sud, dans le sens de la ligne de Saint-Etienne ; c'est l'ancien projet Comberousse, que nous avons maintes fois exposé en détail ;

3° Installation de ladite gare centrale en rebroussement, à la Mouche, en reportant plus loin, vers Saint-Fons, la gare à marchandises ;

4° Utilisation des terrains militaires du fort de la Vitriolerie, pour y établir la grande station future, soit en rebroussement, soit en gare de passage.

Examinons séparément ces quatre cas :

1° Si des raisons majeures militaient malgré tout en faveur du maintien du présent emplacement, nous avons déjà montré que l'on pourrait baisser très sensiblement le niveau des voies, entre les deux ponts, et relever, par contre, les plans et artères d'accès, de façon à établir la gare en sous-sol, avec deux bâtiments séparés (arrivée et départ) de chaque côté d'une large avenue montante reliant les cours Charlemagne et du Midi.

2° Le projet Comberousse serait plus facilement réalisable, car les nouveaux bâtiments pourraient être construits sans aucune gêne pour le service de l'exploitation. En outre, l'on n'aurait pas à transformer le niveau des artères d'accès, et l'emplacement choisi aurait, comme celui actuel, l'avantage de n'apporter aucune perturbation aux habitudes locales.

Il resterait cependant à envisager, dans cette solution, si l'on maintiendrait une liaison directe entre le pont du Midi sur le Rhône et la nouvelle gare, par une voie souterraine, ou si le raccourci, prévu naturellement entre l'extrémité de la presqu'île et les voies de la rive gauche, ne serait pas suffisant.

3° Le projet de gare centrale à la Mouche serait sans doute énergiquement combattu par les habitants de la presqu'île. Il est certain, d'ailleurs, que le choix de cet emplacement lésait considérablement des intérêts légitimes et transformerait complètement la circulation intérieure de notre ville.

4° Il n'en serait pas de même si l'on choisissait les terrains militaires du fort de la Vitriolerie, en disposant la gare en bordure des quais du Rhône, que l'on élargirait et dégagerait en face de la station.

Si l'on établissait deux ponts monumentaux au droit de ladite gare, et reliant à cette dernière le quartier de la presqu'île, le deuxième arrondissement ne souffrirait pour ainsi dire pas de cette transformation, surtout si l'on raccourcissait la nouvelle voie de la rive gauche du Rhône un peu en amont du confluent, pour rejoindre, dans les deux sens, la ligne Pont de la Quarantaine-Pont de la Mulatière.

Le tronçon de la Quarantaine à la Mouche serait, de toute façon, supprimé, et la gare actuelle de Perrache complètement rasée ; mais l'on pourrait établir une petite gare de quartier à l'entrée du cours Charlemagne, destinée à desservir les trains omnibus ou légers des lignes de Bourgogne et du Bourbonnais.

Nous montrons, par un plan que nous insérerons ultérieurement, la disposition d'ensemble des quatre solutions envisagées.

SINÉD.

## A PROPOS DU CONCOURS DE FAÇADES

Nous avons publié dans notre dernier numéro le communiqué annonçant que le Maire de Lyon avait chargé la Société académique d'Architecture d'élaborer un programme de concours de façades à instituer à Lyon.

Dans l'esprit du projet, il s'agirait d'enrayer les déplo-

rables effets qui se font déjà sentir dans les nouvelles constructions du quartier de la gare des Brotteaux, et d'encourager les constructeurs à entrer dans une voie en conformité avec les règles de l'esthétique, pour apporter un pittoresque profitable à notre cité.

On ne saurait trop approuver les louables intentions que ce projet manifeste, et la *Construction Lyonnaise* a suffisamment montré l'intérêt qui s'attache pour la Ville à ce que le nouveau quartier soit édifié dans les meilleures conditions pour qu'il soit superflu de déclarer combien elle approuve et apprécie cette initiative intelligente du Maire de Lyon.

Des réserves s'imposeraient toutefois, si le concours projeté devait s'appliquer seulement au quartier de la gare des Brotteaux. Il ne semblerait pas équitable qu'il soit seul à bénéficier des sacrifices que fera la ville pour primer les façades désignées, soit sous forme de dégrèvements temporaires, soit de toute autre façon. D'ailleurs, ce n'est pas avant quelques années qu'un choix pourrait être fait parmi les immeubles qui vont s'édifier. Il nous semble qu'en attendant on pourrait faire entrer en ligne pour un concours à juger en 1910 les maisons qui auraient été construites dans le périmètre de la Ville depuis une période récente déterminée.

Nous voulons croire que la Société académique d'Architecture, qui a inscrit à son ordre du jour du 1<sup>er</sup> avril le « Programme d'un Concours de façades », comprendra de cette façon la mission dont elle a été chargée, et songera à récompenser les propriétaires et les architectes qui déjà sur plusieurs points de la ville, sans attendre d'encouragements officiels, ont eu à cœur d'apporter leur contribution au bel aspect architectural des quartiers récemment transformés.

HENRI SOULT.

## A TRAVERS LES GRANDS CHANTIERS

Plus une construction est luxueuse, plus elle est intéressante à étudier. On y trouve en effet le travail de toutes les corporations du bâtiment, en même temps que l'introduction de divers produits nouveaux. Il y a, par suite, beaucoup à noter et à observer dans une visite boulevard du Nord.

L'hôtel de M. Lœwengard est loin d'être terminé, et si, à cette heure, on ne peut guère se faire une idée exacte de l'ensemble, au moins certains détails apparaissent. Nous avons déjà entretenu le lecteur de l'aspect extérieur et du gros œuvre confié à l'entrepreneur, M. Fessetaud (1), notre tâche se bornera à dire ce qui nous a le plus frappé à l'intérieur.

Tout d'abord, un agrandissement s'est produit en cours d'exécution et il a causé évidemment quelques retards. Le terrain voisin ayant pu être acheté, on a reporté plus loin le garage et la tour de l'horloge, ce qui a permis de dégager la façade et d'établir au-dessus de la cuisine et de l'office une terrasse construite par M. Brousse. La cheminée monumentale du hall est en pierre d'Euville. Deux cariatides en forment les jambages ; c'est l'œuvre du sculpteur M. Vermare. Il serait téméraire d'entreprendre dès maintenant la description, parce que l'artiste a dû s'inspirer du style de l'ornementation ambiante ; elle n'est pas encore effectuée. Quoi qu'il en soit, l'homme et la femme, l'un du type assyrien, l'autre égyptien, vraisemblablement, point des canéphores à la forme gracieuse, plutôt des atlantes au dos pliant sous la charge et s'aidant instinctivement des bras et des mains. Ainsi est rejetée la mièvre imitation de la Grèce, sont cherchées à la fois la réalisation de la Force et une forme nouvelle de la Puissance. En tout cas, cette

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1<sup>er</sup> avril 1908.

note d'art placée au centre de l'habitation annonce la somptuosité des différentes parties et la prépare.

Chaque chambre possède sa salle de bains, sa toilette, ses water-closets ; on reste confondu devant la richesse qui s'y étale. Murs et planchers sont revêtus de marbres de nuances variées, ici verdâtres, là grisâtres, plus loin d'un ton chaud rouge-brun, les uns ordinaires, les autres rares et précieux, tous d'une commodité sans égale. La profusion est telle que les baignoires encastrées dans des cuves de marbre sont parfois logées dans des niches revêtues de cette substance, sur laquelle le pied repose un peu partout, dans l'office principalement où elle est d'une blancheur éclatante. MM. Verzier et Guinet en ont la fourniture.

D'après ces précautions de salubrité, il n'est pas surprenant de voir dans la cuisine un revêtement de belles faïences. A signaler les fenêtres et portes en fer du rez-de-chaussée, tandis qu'aux étages elles sont en bois. Mode actuelle en Allemagne ; il paraît qu'on s'en trouve bien. Au rez-de-chaussée, où la circulation est la plus intense, les portes de communication des différentes pièces sont à ouverture translatrice, autrement dit à coulisse. Y a-t-il un réel avantage à cette innovation ? Peut-être, semble-t-il.

J'ai encore remarqué que tous les planchers reposaient sur des lits de déchets de liège. Cela assure l'insonorité et l'isolement. De plus, des ouvriers anglais placent un produit anglais sur les murs de l'escalier. Quel est-il exactement ? En quoi diffère-t-il des carreaux de grès, de faïence, de civer, de la mosaïque Nègre ? Plus rugueux, est-il moins cassant ? Il remplit tout au moins le même but.

Les boiseries des chambres et des petits salons sont confiées à la maison Chaleyssin, le staff à l'ornemaniste M. Masson, l'éclairage à MM. Poncet et Lacroix.

Moins avancé est l'hôtel de M. Gillet (1), bien qu'il ait été couvert l'automne dernier. Au-dessus du soubassement, une pierre blanche, d'un grain plus fin que l'Estailade, employée pour la première fois à Lyon, la palotte, fournie et taillée par M. Masson, constitue les murs extérieurs. Ajoutons que la maçonnerie enfouie en terre a été recouverte d'une épaisse couche de ciment, que le briquetage en sous-sol a été fait avec la brique compressée de Bourgogne, que les piles ont été édifiées avec la brique Bodot. La charpente en fer a été fournie par M. Girard.

A. TUOTIOP.

## CONCOURS

### LYON

#### DEUXIÈME CONCOURS D'APPRENTIS SERRURIERS

Le Syndicat des Maîtres Serruriers, Entrepreneurs, Constructeurs de tous travaux, de grosse et de petite serrurerie de la Région lyonnaise nous communique le règlement et les conditions de son 2<sup>e</sup> Concours.

1<sup>re</sup> année. — Ce Concours aura lieu au siège du Syndicat, rue des Marronniers, 8, le lundi 19 avril, à 7 heures très précises du soir.

Les apprentis devront se munir et apporter une planche et une feuille de dessin de 0 m. 48 par 0 m. 63.

Questions de l'examen oral. — Sur le poids des métaux et divers : chaque apprenti devra apporter une clef à 4 gorges faite par lui et contremarquée, un coude dans un fer à U à vitrage de 14 millimètres, branche de 0 m. 10.

2<sup>e</sup> année. — Ce Concours aura lieu au siège du Syndicat, rue des Marronniers, 8, le mardi 20 avril, à 7 heures très précises du soir.

Apporter une planche et une feuille de dessin comme en 1<sup>re</sup> année.

Les questions de l'examen oral sont les mêmes que celles de 1<sup>re</sup> année.

Chaque apprenti devra apporter un ajustage à onglet dans un morceau de fer à T demi-rond 16 millimètres, branche de 0 m. 10, une petite équerre soudée à plat avec congé en fer plat 27/7, branche de 0 m. 10.

3<sup>e</sup> année et Perfectionnants. — Ce Concours aura lieu au siège du Syndicat, rue des Marronniers, 8, le mercredi 21 avril, à 7 heures très précises du soir.

Apporter une feuille et une planche à dessin comme en 1<sup>re</sup> année.

Les questions de l'examen oral porteront sur le poids des métaux, les différents styles et divers.

Chaque inscrit devra apporter une entrée en tôle de style, une chappe de briquet en fer plat de 40/6 pour volets de 0 m. 022, branche de 0 m. 10.

Le dimanche 25 avril, à l'atelier de la Maison Queyras, 95, rue Rabelais.

1<sup>re</sup> année. — A 8 heures du matin, pour faire un ajustage à queue d'aronde d'un anneau de clef. Apporter clef, anneau et limes. Faire une soudure fer rond.

2<sup>e</sup> année. — A 9 heures du matin, pour faire un ajustage d'angle dans un fer U à vitrage de 14 millimètres par 0 m. 10 de branche. Forger un montant en fer carré de 25 millimètres semelle même fer. Apporter fer et limes.

3<sup>e</sup> année. — A 2 heures du soir, apporter une bande découpée de volet, mâle et femelle, prête à être roulée, feuillard de 0 m. 08 par 0 m. 002. Se munir de la broche et de l'étampe pour rouler les nœuds, limes et rivets.

Les apprentis devront présenter leur livret, soit en venant se faire inscrire, soit en venant concourir.

La Commission a plein pouvoir pour l'affectation des premiers prix. En cas de nombre égal de points de deux concurrents, elle pourra faire concourir à nouveau ou partager les premiers prix.

1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> prix : 50 fr., une médaille d'argent. — 2<sup>e</sup> prix : 30 fr. — 3<sup>e</sup> prix : 25 fr. — 4<sup>e</sup> prix : 15 fr. — 5<sup>e</sup> prix : 10 fr.

2<sup>e</sup> année. — 1<sup>er</sup> prix : 60 fr., une médaille d'argent. — 2<sup>e</sup> prix : 30 fr., une médaille argent. — 3<sup>e</sup> prix : 25 fr. — 4<sup>e</sup> prix : 15 fr. — 5<sup>e</sup> prix : 10 fr.

3<sup>e</sup> année. — 1<sup>er</sup> prix : 80 fr., une médaille vermeil. — 2<sup>e</sup> prix : 40 fr., une médaille argent. — 3<sup>e</sup> prix : 30 fr., une médaille argent. — 4<sup>e</sup> prix : 20 fr. — 5<sup>e</sup> prix : 10 fr.

Un diplôme sera également remis à tous les apprentis prenant part au Concours.

Un tableau d'honneur sera placé au siège et contiendra les noms des apprentis primés.

Pour tous les autres renseignements, s'adresser à la permanence, tous les soirs de 6 à 8 heures, les samedis et dimanches exceptés.

### LYON : CHAMBRE DE COMMERCE

#### COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN

Le Concours annuel de 1909 comporte le programme suivant :

PREMIÈRE DIVISION. — 1<sup>re</sup> section : Sculpture d'ornement : *Un encrier pour le Président de la République.*

2<sup>e</sup> section : Composition décorative applicable aux Tissus : *Un lé de tissu d'ameublement pour une Chambre d'enfant.*

3<sup>e</sup> section : Composition décorative applicable aux matières diverses : *Une enseigne double face pour un atelier d'orfèvre. Cette enseigne serait peinte sur une plaque de tôle à suspendre à un bras de fer forgé que les concurrents devront également comprendre dans leur projet.*

4<sup>e</sup> section : Composition décorative pour Broderies et Dentelles : *Un éventail en dentelle polychrome aux fuseaux.*

SECONDE DIVISION. — Dessin de Fleurs d'après nature et stylisation : *Pavots. Dessin d'après nature et stylisation d'après l'étude nature : c'est-à-dire que le mouvement général*

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1<sup>er</sup> juillet 1908.

de la composition stylisée devra rappeler celui donné par le modèle dessiné d'après nature.

L'ensemble des prix à accorder pourra s'élever à la somme de 4.000 francs.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat du Musée historique des Tissus, Palais du Commerce.

Les concurrents ne devront pas être âgés : pour la première division, de plus de vingt-huit ans ; pour la seconde, de plus de vingt-deux.

Tous les travaux des concurrents devront être rendus au Musée historique des tissus à la date du samedi 25 septembre 1909, dernier délai.

Pour renseignements, s'adresser à la Direction du Musée historique des Tissus.

### TULLE

ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL.

Le 19 avril 1909, il sera ouvert en l'hôtel de la Préfecture, à Tulle, un concours pour l'emploi d'architecte départemental.

Le programme et les conditions de ce concours sont déposés à la Préfecture de la Corrèze et au Ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les candidats domiciliés à Paris peuvent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 10 heures à 5 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

### RHEINFELDEN (SUISSE)

PONT SUR LE RHIN

La ville de Rheinfelden (Suisse) ouvre un concours entre les architectes de toutes nationalités pour la construction d'un pont sur le Rhin.

Il sera clos le 30 avril prochain. L'ensemble des prix est de 7.500 francs. Adresser au bureau de la Municipalité une demande accompagnée de 5 francs pour recevoir le programme. La direction des travaux pourra être confiée à un des lauréats.

## LE SALON

DE LA

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

#### ARCHITECTURE (SUITE)

M. PAPIILLARD expose une *Porte cochère pour un hôtel particulier* (926) : ce sont deux châssis d'un très bon dessin à la plume rendu à la manière de certains graveurs du XVII<sup>e</sup> siècle, et notamment Claude Mellan.

On connaît de très nombreuses planches de ce maître, où les tailles, également espacées, sont seulement accentuées et différenciées de place en place pour rendre le modelé du dessin, sans suivre elles-mêmes les contours des objets représentés. Le chef-d'œuvre du genre est une *Tête de Christ couronné d'épines*, où les tailles en hélice ne sont qu'une seule et même ligne contourant un point central de la figure et situé à la partie la plus claire et la plus saillante du nez. Tournant sans cesse autour de ce point, la spirale finit au bord du cuivre et, forcément, se rompt ; mais si le cuivre avait des dimensions indéfinies, la taille serait indéfiniment continuée et la spire ne se terminerait jamais. L'effet de cette gravure est surprenant et a troublé plus d'un graveur.

De même, nous sommes surpris et troublés par l'ingénieux rendu de M. Papillard. Ses tailles, si l'on ose dire, semblent rendre d'abord les veines du bois, les stries de la pierre ; rarement elles sont la limite entre un plan et un autre plan ; presque jamais on ne les voit indiquer une ligne d'architecture, une arête vive. C'est un prodigieux effort, un travail fou, qu'on admire sans réserve, sans doute, et dont le résultat est fort heureux.

Cependant, certains passages sont d'une compréhension difficile et même pénible. Des ferronneries dessinées de traits noirs dans l'ombre deviennent d'un blanc absolu dans les lumières, ce qui est bien excessif et sans doute inexact. Des lanternes en fer forgé sont d'une valeur moindre, quoique placés très en avant, que les plans voisins. Voilà le défaut du système : Claude Mellan ne commettait pas de pareilles erreurs et veillait à la tenue et à l'harmonie de ses transpositions.

Quelques-uns des exposants sont des concurrents du Prix d'architecture de la « Société Académique », M. ROSSER (928), élève de M. Desplagnes, et M. Pierre BALP, de Vienne, élève de M. Hugues (913). Le restaurant de M. Balp est placé perpendiculairement au grand axe de la presqu'île de Perrache, ce qui est sans doute un parti pratique et qui permet une bonne utilisation du terrain. Le rendu de ce plan est très poussé et cela, toutefois, le rend un peu lourd.

M. Henri DUCHAMPT, élève de l'École régionale d'Architecture de Lyon, a exposé une restauration très étudiée de *l'Arbreste au XV<sup>e</sup> siècle*, et qui s'appelait, dit-il, à ce moment-là, « la Ville de la Bresle ». On se rend très bien compte de la position exceptionnellement avantageuse pour la défense de cette petite cité, grâce à son acropole à deux étages, dont le plus élevé était le Château, si l'on peut ainsi parler. Car, de ce château M. Duchamp n'a guère retrouvé qu'une salle ou deux et une petite chapelle, cette dernière en bordure du « Vingtain », qui constitue une des parties les plus importantes du second étage de la Ville Haute. Les seigneurs de « la Bresle » n'étaient pas très exigeants pour se loger, et c'est plutôt une tour plus importante que les autres tours d'angle qu'une habitation et qu'un château qu'ils occupaient. Au bas de cette citadelle à double niveau, la ville même pressait ses rues tortueuses et ses maisons en pierre jaune, d'une couleur peu agréable bien que dorées de soleil, comme prétendent les peintres, et patinées des brumes qui s'élèvent de la rivière de Brévenne, qui reçoit devant les tours de Guet les eaux de la Turdine, autrefois si gracieuse et si fraîche.

Cet envoi archéologique nous fait rechercher l'exposition de MM. CATELAND frères, qui se sont fait une si remarquable spécialité de la représentation des monuments du passé de la région lyonnaise. Mais, cette année, leurs envois n'ont trait qu'à l'architecture proprement dite. On remarque surtout leur projet d'École pour la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (917), projet en tous points intéressant, soit comme plan, soit comme élévation. Les façades ont un aspect rustique et simple qui convient parfaitement au paysage qui les encadre, mais on peut craindre que cette modestie n'ait été considérée comme un défaut par les habitants de la commune qui souhaitaient, ce qui est bien humain, de grandiloquentes créations, des ardoises prétentieuses et des chaînes d'angle en pierre blanche, des perons à balustrades et les devises républicaines hautement proclamées. De ce projet, nous apprécions particulièrement l'habileté et la science avec laquelle l'aquarelliste a fait valoir la disposition des pierres de taille et des moellons ; les finesses de ce rendu sont vraiment conquérantes.

M. Emmanuel CATELAND a pour son propre compte une jolie *Habitation dans la Montagne* (916), dont le plan a une allure romanesque qui n'est pas pour nous déplaire. Elle est à angle droit sur une cour, avec, de l'autre côté, un petit préau couvert, que notre ami doit appeler « le Cloître » ou la Galerie ; — et le quatrième côté de la cour est fermé par un mur dans lequel s'ouvre un portail rustique, qui sans doute doit être dénommé « le Porche ». Tout l'ensemble est délicieux : la salle à manger avec son prolongement en tour ronde formant comme une retraite plus intime, le cabinet de travail, le vestibule. Et l'on envie le sort heureux des gens qui vont habiter là, dans ce paysage de montagnes gracieusement moutonneuses.

Toute l'Architecture exposée au Salon de 1909 n'est pas

cantonnée dans la salle du fond où nous nous promenons. Un magnifique *Projet de plafond pour le Tonneau* (960), de M. J.-L. CHANTRE, se trouve dans la salle des Arts décoratifs, une vue de l'Hôtel de Ville, qui est, à la vérité, une peinture, se trouve dans les salles du haut. Ce tableau, de M. Georges GLAISE, se nomme *Entre deux jours : Reflets et Lumières, Hôtel de Ville de Lyon* (295) ; son auteur, élève de l'Académie de France à Rome, est le savant et délicat artiste auquel a été confiée, il y a quelque temps, la restauration des peintures de Blanchet qui ornent le plafond du grand escalier et dont nous avons parlé déjà (1), lors de l'achèvement de cet important travail. On entrevoit dans la demi-teinte d'une brume toute lyonnaise, la galerie en hémicycle ornée des statues d'Acis, de Galathée, de Polyphème, et, tout au fond, la silhouette néo-grecque du Grand-Théâtre...

Nous ne voudrions pas quitter tout à fait le Salon d'Architecture sans parler encore de la *Barque de Pierre, Eglise des derniers temps*, que M. CHOREL, auteur de cette maquette, expose en face des merveilleux châssis de M. ROGAT- TIEN LE NAIL. Pour qui connaît le beau tempérament de M. Chorel, fils des Rubens et des Jordaens, des vigoureux maîtres de la chair et de la force, des Flamands sensuels et des Florentins sensitifs, on ne peut que s'étonner de le voir asservir sa riche et puissante nature aux subtilités métaphysiques de l'apôtre de l'Apocalypse. Nous voyons mal notre sculpteur de l'impasse Ronsin sculpter l'Ange du Gouvernail : « C'est votre Providence, ô Père qui gouverne ! » ni l'ange de la Proue : « J'envoie mon ange devant vous qui préparera la Voie ! » Ce règne minéral établi sur le saphyr, le végétal au-dessus, l'animal enfin, et l'homme, puis l'Homme-Dieu !... Seigneur, quel abîme, quels « abîmes » pour notre bon ami Chorel, réjoui de modeler les vastes hanches, les croupes qu'Armand Sylvestre qualifie de « souriantes », les ventres polis et les bras « enjôleurs (2) ». Et peut-être un tantinet moqueur, le sculpteur Chorel a coiffé le mât d'avant d'une flèche un peu titubante, qui contraste avec la coupole, cuirassée sans doute et armée de canons, sacrés peut-être...

Il n'est que temps de nous arrêter : « Déjà l'ombre tombe plus grande des montagnes voisines », dirait Virgile. Mais ici, le gardien simplement crie d'une voix inharmonieuse et forte : « On ferme ! Messieurs, on ferme ! »

F. FRANÇON.

#### VISITE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qui n'avait pu venir à Lyon présider l'inauguration du Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, n'a pas voulu faillir à la parole donnée, et il est venu, dimanche 14 mars, visiter l'exposition actuelle du Palais municipal du quai de Bondy.

M. Dujardin-Beaumetz, qui était accompagné de son aimable chef de cabinet, M. Goyet, fut reçu au seuil du Salon par le distingué président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, M. Félix Bauer, qui lui souhaite la bienvenue et lui présente le Comité, représenté par MM. Beauvisage, Tollei, Rogiat, Beauissier et Nicolas, puis, rapidement, le représentant du Gouvernement gravit les marches qui donnent accès aux salles d'exposition.

Pendant plus de deux heures, M. Dujardin-Beaumetz, auquel M. Félix Bauer sert de cicerone, va de salle en salle, s'arrêtant devant les œuvres exposées, — principalement les tableaux des artistes lyonnais ou de la région, — qui, à tour de rôle, lui sont présentés.

Le représentant du Gouvernement, qui a tenu à ce que sa visite fût dénuée de tout protocole, prend un réel plaisir d'artiste à « voir » et à détailler les œuvres de confrères, dont quelques-uns ont été jadis ses camarades d'atelier.

L'éclectisme de son cicerone le conduit, au hasard de la

promenade, devant des toiles signées de noms connus, aussi bien que devant les envois de modestes artistes, parfaitement ignorés.

La visite se continue par l'exposition des Arts décoratifs, où le Ministre est reçu par M. Desvernay, et se termine par le hall où sont exposées les œuvres de nos statuaires. Avant



Georges GLAISE. — *Entre deux jours : reflets et lumières ; hôtel de ville.*

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

de quitter le Palais municipal, M. Dujardin-Beaumetz a tenu à féliciter vivement les exposants, regrettant de ne pouvoir en récompenser un plus grand nombre, puis il remet des distinctions honorifiques, que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat a remarqué très spécialement la section de l'Art décoratif et a décerné à ce sujet des éloges très mérités à M. Félix Desvernay, organisateur de cette section.

#### LE BANQUET

A 7 heures du soir, les membres de la Société lyonnaise des Beaux-Arts recevaient à dîner, salle Rameau, le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Au dessert, le très sympathique président de la Société, M. Félix Bauer, a pris la parole pour remercier, au nom de tous, M. Dujardin-Beaumetz d'avoir bien voulu honorer de sa présence le Salon annuel.

L'orateur, qui « manie » aussi bien la parole que le pinceau, a très heureusement et spirituellement dit combien était chère aux artistes la visite de celui qui n'est point seulement le détenteur d'une parcelle du Pouvoir, mais encore, et surtout, un artiste de talent. M. Félix Bauer a eu un mot aimable pour chacune des hautes personnalités qui assistaient au banquet, puis il a terminé — non sans féli-

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 mars 1907.

(2) Toujours Armand Sylvestre.

citer les confrères qui, au cours de l'année, obtinrent des distinctions honorifiques — en portant la santé du sous-secrétaire d'Etat et à la prospérité de la Société.

Après le toast traditionnel au chef de l'Etat porté par M. Lutaud, le Maire de Lyon a pris la parole et exulté, en termes élevés, l'âme des artistes lyonnais. Il a excellemment dépeint les solides qualités de l'école lyonnaise : la sincérité et l'honnêteté.

M. Herriot, après avoir remercié le représentant du Gouvernement de l'intérêt qu'il attache aux manifestations artistiques de la province, a porté sa santé.

En quelques mots, M. Dujardin-Beaumetz a dit tout le plaisir qu'il a éprouvé aujourd'hui et, en camarade, il a félicité les artistes exposants.

#### LES ACQUISITIONS DU GOUVERNEMENT

Voulant donner un témoignage de la satisfaction que lui avait procurée la visite de ce Salon, M. Dujardin-Beaumetz a procédé à l'acquisition des œuvres suivantes :

Peintures : *Le Secret*, de M. Tony TOLLET ; *Fouillis de Reines Marguerites*, de Mme BRET-CHARBONNIER ; *Roses Mousseuses*, de M. Ch. JUNG ; *Un jour de pluie*, de M. C. TERRAIRE.

Aquarelles : *Représentant du Peuple 1793*, de M. N. SICARD ; *L'Heure dorée*, de M. E. VILLON.

Il a été renouvelé à M. Marcel ROUX, graveur, une commande précédemment faite, et a accordé des encouragements à MM. FONVILLE et BEAUSSIER, peintres, ainsi qu'à M. RENARD, sculpteur. Il a fait, en outre, un don à Mme Barriot, veuve du regretté peintre.

#### L'OBLIGATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LES APPRENTIS

On sait que le Ministre du commerce, M. Cruppi, s'est récemment mis d'accord avec la Commission du commerce et de l'industrie, dont M. Astier est le président en même temps que rapporteur du projet de loi sur l'enseignement professionnel, pour demander à la Chambre d'en inscrire au plus tôt la discussion à son ordre du jour.

On a pu remarquer qu'à la même heure M. Cohendy, professeur à la Faculté de droit de Lyon, membre du Conseil d'administration de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, président de la Commission administrative de la Martinière, et, par conséquent, des plus qualifiés pour traiter la question, faisait à Paris, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, une conférence sur « l'obligation de l'enseignement professionnel pour les apprentis ».

Déjà, en 1905, M. Cohendy avait été rapporteur de la même question au Conseil supérieur du Ministère du commerce.

M. Cohendy s'est montré, cette fois encore, nettement partisan du principe de l'obligation, et son autorité comme son influence ont vivement impressionné son auditoire, dont faisaient partie de nombreuses personnalités qui s'intéressent à la question de l'apprentissage, dont l'importance apparaît de jour en jour plus considérable.

Il a étudié en détail les diverses considérations exposées dans le projet de loi, et plus particulièrement la question des cours professionnels qui y sont prévus ; il a conclu à la fréquentation des cours de jour et à l'obligation pour les patrons de laisser aux apprentis les heures nécessaires, sous peine de sanctions, et sous la réserve de dérogations reconnues nécessaires dans certaines industries et accordées par des décisions d'espèce du Ministre du commerce.

M. Cohendy estime que 960.000 jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce et l'industrie, seraient touchés par la loi.

Depuis, M. Astier est venu exposer à Lyon, en présence des membres de la Chambre de commerce et des présidents

de Chambres syndicales intéressées, l'économie de son projet. La Chambre de commerce de Lyon, comme d'ailleurs la Société académique d'Architecture et les Chambres syndicales patronales, ont démontré à l'honorable député les dangers pour l'industrie, aussi bien que pour l'avenir de l'apprentissage, que présenterait l'obligation de la fréquentation des cours de jour.

#### LES SUCCÈS

##### DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

Nous annonçons, dans notre numéro du 16 janvier dernier, le sujet de concours donné pour février aux élèves des écoles régionales d'architecture : *Un Groupe scolaire*. L'Ecole de Lyon y a remporté trois mentions, décernées à MM. REVOUX, DUCHAMPT et Michel ROUX-SPITZ.

Aux récentes épreuves de mathématiques de seconde classe donnant droit à l'étude de la « construction », pour la géométrie descriptive, dont le cours est professé par M. Wiernsberger, le savant directeur désigné de la Martinière, les sept candidats présentés furent mentionnés à Paris ; ce sont : MM. ROUX-SPITZ, GIROUD, FAURE, BOVIER, REVOUX, GOSSELIN, DUCHAMPT.

C'est grâce aussi à la bonne direction de M. Chevassus que, pour la géométrie analytique, la trigonométrie et la statique, écueil assez fréquent même pour les Parisiens, les Lyonnais ont pu affronter ces redoutables épreuves : sur sept présentés, six ont eu la mention : MM. FAURE, GIROUD, REVOUX, DUCHAMPT, BOVIER, et une médaille a été obtenue par M. ROUX-SPITZ.

Ces intéressants succès ont eu leur écho à la séance du Conseil municipal du 29 mars, dans un rapport présenté par M. Jacquet. *La Construction Lyonnaise*, qui avait toujours considéré comme utile et nécessaire la création d'une école régionale d'architecture à Lyon, enregistre avec une vive satisfaction ces succès, aussi honorables pour les maîtres que pour leurs jeunes élèves.

#### PAVAGE DE HANGARS A FERRER EN BRIQUES VITRIFIÉES

L'Administration de la Guerre, par une circulaire du 25 janvier dernier (B. O., P. R., 1909, p. 83), recommande de généraliser, pour les aires des hangars à ferrer, l'emploi de briques vitrifiées ou pressées extra-cuites.

Voici les instructions qui sont données à ce sujet :

Les briques devront reposer sur une bonne fondation de béton de chaux hydraulique, de 0 m. 10 d'épaisseur, établie elle-même sur un sol bien dressé et damé, recouvert d'une couche de sable siliceux de 0 m. 05. Elles seront posées de champ, à bain de mortier de ciment, dans le sens perpendiculaire à la direction qu'occupe le cheval au moment du ferrage, et enfin jointoyées avec soin.

#### AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

##### Construction d'une école maternelle dans le quartier de Montchat.

Une école maternelle va être construite dans le quartier de Montchat, avenue du Château, sur l'ex-propriété Morand, acquise par la Ville et mesurant une superficie approximative de 1.150 mètres carrés.

Les travaux comportent les lots suivants :

Terrassements et maçonneries, 44.932 fr. 07 ; pierre de taille, 10.138 fr. 66 ; charpente, 10.470 fr. 64 ; zinguerie, 2.782 fr. 15 ; serrurerie, 7.211 fr. 34 ; menuiserie, 10.219 fr. 90 ; plâtrerie, peinture et vitrerie, 7.796 fr. 15 ; chauffage à cir-

culution d'eau chaude au moyen du calorifère placé au sous-sol, 5.500 francs ; installation des eaux, 7.000 francs ; plomberie et appareils pour l'éclairage au gaz, et sonneries électriques, 1.500 francs ; imprévus, 10.755 fr. 09 ; honoraires de l'architecte, 5.914 francs. Soit un total de 124.220 francs. Le rapport propose la mise en adjudication publique.

#### Syndicat des Architectes du Rhône : Bureau pour 1909-1910.

Le Conseil d'administration du Syndicat des Architectes du Rhône, dans sa dernière réunion, a nommé ainsi qu'il suit son Bureau pour 1909-1910 :

*Président* : M. E. RIBOUD ;

*Vice-présidents* : MM. Marius JACQUET et Louis MICHEL ;

*Secrétaire général* : M. Gabriel RAMBAUD ;

*Trésorier* : M. PERONNOT ;

*Secrétaire adjoint* : M. Louis RIGARD ;

*Archiviste* : M. Claude DUCLOS.

#### Union syndicale des Architectes français.

Comité directeur pour l'exercice 1909-1910 :

*Président* : MM. DE BAUDOT ;

*Vice-présidents* : MM. CHAINE père (pour Paris) et MILVOY (pour la province) ;

*Secrétaire général* : M. BERGEVIN ;

*Secrétaire du Comité* : M. COLIN ;

*Trésorier* : M. CASTELIN.

*Membres titulaires* : MM. FAROCHON, VAUDOYER, LOUZIER, NIZET, GUET, LEDUC, CHARPANTIER, ALINOT, RAPINE, LECEUR.

#### Congrès annuel des Architectes français.

Le Congrès annuel de la Société Centrale des Architectes français aura lieu à Paris, du 21 au 26 juin prochain.

Les jurys des récompenses à décerner lors de la séance solennelle de clôture vont commencer leurs opérations. Les candidatures devront parvenir à la Société, 8, rue Danton, à Paris, avant le 30 avril prochain, terme de rigueur.

Les Commissions étant renouvelées chaque année, les propositions faites antérieurement doivent être considérées comme non existantes et présentées de nouveau.

Les récompenses décernées aux architectes sont les suivantes : *Médaille d'honneur en or* (fondation Guérinot) ; *prix Dejean* (2.500 fr.) ; *prix Jean-François Delarue* (biennal : 1.560 fr.) ; *médaille d'architecture privée* (grande médaille d'argent) ; *médaille d'archéologie et médaille de jurisprudence* (médailles d'argent) ; *fondation Veuve Edouard Corroyer*.

Les commis d'architectes ayant au moins quarante ans d'âge et vingt ans de service peuvent concourir pour l'obtention d'une médaille d'argent, à laquelle est attribuée une somme de 500 francs, prélevée sur les arrérages du legs Dejean.

#### Construction d'une Mairie à Caluire.

Le Maire de Caluire-et-Cuire (Rhône) informe les intéressés que le projet de construction d'une mairie dans ladite commune est ajourné pour des raisons majeures.

Un avis ultérieur, s'il y a lieu, fera connaître à nouveau l'ouverture de ce concours.

#### Concours Ponthus-Cinier.

Treize candidats s'étaient fait inscrire pour ce concours ; tous ont pris part à l'exécution des esquisses éliminatoires ; six ont été admis à entrer en loges. Le concours a été jugé jeudi 18 mars, par la Commission spéciale.

Le *prix*, consistant en une somme de mille francs, a été décerné, par 4 voix sur 6, au concours, lettre M, auteur M. THÉVENET Antonius.

Deux *mentions* ont été accordées, aux concours, lettre F, auteur M. Auguste BERTRAND, et lettre B, auteur M. Jacques LAPLACE.

#### Syndicat des Maîtres serruriers de Lyon et de la région.

Tous les maîtres serruriers ou non de Lyon et de la région

sont informés que le deuxième Concours d'apprentis serruriers de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année et perfectionnants au-dessous de dix-huit ans, est fixé au lundi 19 avril prochain. La clôture des inscriptions se fera le 15 avril, à 8 heures du soir. Nous en publions le programme sous la rubrique des Concours.

#### Nécrologie.

Le 25 mars dernier est décédé à Lyon, dans sa quarante-septième année, M. Nicolas VERNON, architecte diplômé du Gouvernement, que la maladie tenait éloigné des affaires depuis quelques mois déjà. Membre de la Société académique d'Architecture depuis 1896, M. Vernon avait pendant quelque temps exercé les fonctions d'architecte départemental du Rhône. Dans sa carrière, si prématurément brisée, il a produit une œuvre architecturale assez importante où se manifestent aussi bien le souci de l'hygiène et du confort moderne que les préoccupations esthétiques, et du goût le plus éclairé.

#### Distinctions honorifiques.

Par décret du 13 mars, la décoration du Mérite agricole a été conférée à MM. BALLALOU, géomètre à Annecy ; RIGAUD, entrepreneur de travaux publics à Montluçon.

#### Changement de domicile.

M. Alexandre de Pfyffer, architecte, a réuni : 9, place des Jacobins, Lyon, ses bureaux de la rue Constantine, 9, et de la rue Saint-Pierre-de-Vaise, 16 (mardi et vendredi, 9 heures à midi).

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de Trévoux a donné son approbation au projet concernant la construction d'une école supérieure. Le montant de la dépense s'élèvera approximativement à 211.033 fr. 33. M. Collin, agent voyer, a été chargé d'établir le devis des travaux.

LOIRE. — Un crédit de 12.000 francs a été voté par la municipalité de Firminy pour l'installation de nouvelles canalisations d'eau.

RHÔNE. — L'Etat a accordé une subvention de 15.795 francs pour la construction d'une école de filles à Vaugneray ; les travaux seront prochainement mis en adjudication.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de Blanzay a donné son approbation aux projets de construction d'écuries pour les étalons, devis 15.000 francs, et de réparations à la mairie et aux écoles ; coût 4.000 francs. — Le Conseil municipal de Chagny doit examiner un projet, dû à M. Jeunet, architecte, dont le montant s'élève à 60.000 francs, et concernant l'agrandissement des écoles.

VAUCLUSE. — Une subvention de 100.000 francs est accordée à la ville d'Avignon pour l'exécution des travaux de l'assainissement de la banlieue, dont le montant total est évalué à 400.000 francs.

VAR. — Un plan général d'un réseau d'égouts pour la ville de Draguignan, dressé par les ingénieurs des ponts et chaussées et dont la dépense prévue est de 500.000 francs, vient d'être approuvé par le Conseil municipal.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BÂTIR

Du 12 au 24 Mars 1909

*Impasse Bellœuf*, 5. Maison. Propr., M. Favet. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

*Chemin Saint-Maurice*, 73. Atelier. Propr., M. Vernet, chemin Saint-Maurice, 73. Entrep., M. Marvier, route d'Heyrieux, 92.

*Route de Vienne*, 89. Maison. Propr., M. Collomb, à Vénissieux (Rhône).

*Rue Bancel*, 25. Maison. Propr., Société des Logements économiques, rue Rébelais, 10.

*Rue Cronstadt.* Entrepôt Propr., M. G-nest, rue de la Barre, 2. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

*Rue de la Pyramide, 108.* Exhaussement. Propr., M. Lacondemine. Entrep., M. Barnay, à Ecully (Rhône).

*Chemin Saint Charles* . . . . . aison. Propr., MM. Bora et Guinand, rue Pasteur, 32. Arch., M. Martignon, rue Pierre-Corneille, 12.

*Chemin Trarieux, 75 bis.* Entrepôt. Propr., Mme Pommier, chemin Trarieux, 75 bis. Arch., M. Pinet, chemin des Pies, 197.

*Impasse Saint-Eusèbe.* Deux hangars. Propr., MM. Keller-Dorian et Silvain, rue Saint-Eusèbe, 15.

*Rue Mercière, 4.* Loge. Co-propr., MM. Beluze, Ghabstel, de Boissieux. Arch., M. Audouin, rue Centrale, 25.

*Rue Saint Eusèbe.* Maison. Propr., M. Bouillat, rue Paul-Bert, 216. Arch., M. Navière, rue Saint-Antoine, 36.

*Rue de Marseille, 39 ter.* Maison et hangar. Propr., Mme Revol, rue de la Roche, 2. Arch., M. Mallet, place Edgar-Quinet, 7.

*Rue Marc-Antoine-Petit, angle rue Delandine.* Exhaussement. Prop., M. Girardon, rue Delandine, 38. Arch., M. Meysson, quai Gailleton, 34.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROIT D'ACCISE EN SUS	
	100 KI	
26 Mars 1909		
Cuivre en lingots affiné . . . . .	162 50	167 50
— en planche rouge . . . . .	195 »	200 »
— — jaune . . . . .	160 »	170 »
Étain Banca en lingots . . . . .	357 50	369 50
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	350 »	360 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	43 50	45 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	74 »	76 »
— — — Autres marques . . . . .	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	200 »	210 »
— laminé . . . . .	325 »	350 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	20 50
Fer à double T, AO . . . . .	21 »	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	21 50	22 »

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Drôme.** — 13 mars. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 35.500 fr. Adjud., M. Guala, à Die, 21 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 13.500 fr. Adjud., M. Guala, 27 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 27.400 fr. Adjud., M. Caraccio, aux Prés, 26 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 9.300 fr. Adjud., M. Reynaud, à Rémuzat, 14 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Montant, 5.800 fr. Adjud., V. Vellas, à Valence, 21 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Montant, 5.500 fr. Adjud., M. Marguaritora, à Rémuzat, 21 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 7 mars. — *Mairie de Culin.* — Construction d'un clocher à l'église. Montant, 7.700 fr. Adjud., M. Poncel, à Bourgoin, 6,50 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 11 mars. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 8.400 fr. Pas de soumissionnaire. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 7.600 fr. — Adjud., M. Monnet, à Lougwy, 3 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 4.300 fr. Adjud., M. Trossat, à Champmery, 10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 1.400 fr. Adjud., M. Guy, à Champvans, prix du devis.

**Loire.** — 12 mars. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1<sup>er</sup> lot. Saint-Marcel-de-Félines. Chemin n° 5. Déviation. Montant, 4.300 fr. Soumissionnaires : M. Drago, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Darcon, prix du devis. — MM. Garachon, 5 p. 100. — Vergnaud, 5 p. 100. — Depoux, 4 p. 100. — Adjud., M. Lebayle, à Saint-Jodard, 5,01 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Arcon. Chemin n° 41. Construction. Montant, 17.800 fr. Soumissionnaires : MM. Vergnaud, 6 p. 100. — Lebayle, 1 p. 100. — Darcon, 6 p. 100. — Blanc, 9 p. 100. — Paillet, 6 p. 100. — Seroux père et fils, 3 p. 100. — Depoux, 3 p. 100. — Forge, 12 p. 100. — Giraud, 11 p. 100. — Drago, 13 p. 100. — Deville, 1 p. 700. — Adjud., M. Tachon, aux Noes, 14 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Saint-Martin-d'Estreaux. Chemin n° 52. Construction. Montant, 12.300 fr. Soumissionnaires : MM. Giraud, 2 p. 100. — Drago, 9 p. 100. — Depoux, 2 p. 100. — Forge, 11 p. 100. — Tachon, 5 p. 100. — Adjud., MM. Seroux père et fils, à Crozet, 15 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Dimanche 18 avril, 10 h. — *Mairie de Cailloux-sur-Fontaine.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierre de taille. Montant, 11.257 fr. 62. Cautionnement, 560 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 2.945 fr. 51. Cautionnement, 150 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets. Montant, 2.000 fr. 91. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.773 fr. 78. Cautionnement, 90 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.940 fr. 52. Cautionnement, 100 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, pompes. Montant, 630 fr. 75. Caution-

nement, 30 fr. — Total, 20.549 fr. 09. — Visa des certificats par les architectes directeurs des travaux, MM. Lanier et Bonnamour, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, quatre jours au minimum avant la date de l'adjudication. Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux seront déposés à la mairie de Cailloux-sur-Fontaine, où les intéressés pourront en prendre connaissance de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, et chez MM. Lanier et Bonnamour, architectes, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, de 9 à 11 heures, et de 3 à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

**Rhône.** — Dimanche 18 avril, 10 h. — *Mairie de Lancié.* — Travaux vicinaux. Fourniture, pendant cinq années, de 1909 à 1913 inclus, des matériaux nécessaires à l'empierrement des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Lancié. Montant, 4.000 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement à la préfecture. Un minimum de rabais pourra être fixé. Les paquets devront être déposés dans une boîte installée à la mairie, avant le samedi 17 avril, à 6 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Dimanche 18 avril, 10 h. — *Mairie de Vénissieux.* — Travaux vicinaux. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 15, du Milieu, et 17, de la Gare, établissement de bordures de trottoirs et de rigoles pavées en cailloux roulés. Montant, 1.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin n° 17, de la Gare, empierrement et cylindrage. Montant, 3.600 fr. Cautionnement, 140 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Divers chemins de la commune, entretien pendant les trois années 1909, 1910 et 1911. Montant 8.000 fr. Cautionnement, 140 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer de l'arrondissement de Lyon-Est, dont le bureau est à la préfecture. Les paquets devront être déposés dans une boîte installée à la mairie avant le samedi 17 avril, à 4 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Dimanche 18 avril, 2 h. — *Mairie de Montrouzier.* — Chemin vicinal ordinaire n° 18. Ouverture entre le chemin rural de la Madeleine et le chemin rural du Prou à la Grande-Maison, sur 4.815 m. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Lundi 12 avril, 2 h. — *Mairie de Lavoine.* — Reconstruction de la maison d'école de filles. Montant, 13.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa par le maire et l'architecte, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 10 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* — Recey-sur-Ource. Construction d'un bureau de poste. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 550 fr. Frais, 360 fr. — Les soumissions et pièces à l'appui seront déposées le samedi 10 avril avant 2 heures. Elles pourront être adressées avant cette date sous forme de lettres chargées. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. Javelle, architecte, à Dijon. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Doubs.** — Incessamment. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Bental. Réparations à la maison commune. Auteur du projet, M. Surleau, architecte, à Montbéliard. Montant, 2.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Russey. Construction d'un dépôt de haras et logement de berges. Auteur du projet, M. Georges Gognoly, architecte à Baume-les-Dames. Montant, 11.029 fr. 63. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Saône.** — Mercredi 14 avril. — *Préfecture.* — Chemins de fer d'intérêt local de la Haute-Saône (3<sup>e</sup> réseau). — Sabotage et créosotage de 330.000 traverses et créosotage de 285 mc. de bois spéciaux. — Le cahier des charges de cette entreprise sera communiqué par M. Bouvaist, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 16, rue de la Colombine, à Vesoul.

**Isère.** — Dimanche 18 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Martin-de-Vaulserre.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 2 sur Saint-Albin-de-Vaulserre et n° 8 sur Saint-Beuil. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 6 et le chemin de grande communication n° 82, sur 1.424 m. 60. Montant, 16.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement de la Tour-du-Pin. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie de Saint-Martin-de-Vaucluse et au bureau de l'agent voyer de canton de Pont-de-Beauvoisin.

**Jura.** — Samedi 10 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux. 1<sup>er</sup> lot. Tourmont et Brainans. Chemin vicinal ordinaire n° 10, des Soupois à la halte de Brainans-Vacadiou. Construction sur 491 m. 06. Montant, 1.292 fr. 88. Cautionnement, 45 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Cuvier. Construction de deux chemins dans la forêt de la Haute-Joux, sur 992 m. Montant, 10.611 fr. 04. Cautionnement, 200 fr. — Dépôt des soumissions le 9 avril avant 4 heures. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 17 avril, 11 h. — *Hôtel de la Préfecture.* — Travaux sur canaux. Canal de Roanne à Digoin. Port de Roanne. Construction d'un mur de quai sur la rive droite du Bassin. Montant, 33.864 fr. 48. A valoir, 3.135 fr. 52. Total, 37.000 fr. Cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 1.200 fr. — Renseignements : 1<sup>o</sup> à la préfecture (3<sup>e</sup> division) ; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Lesierre, ingénieur ordinaire, à Roanne, quai du Bassin.

**Saône-et-Loire.** — Adjudication restreinte. Compagnie des chemins de fer départementaux du Rhône et de Saône-et-Loire. Ligne de Monsols à Cluny et de Monsols à la Clayette. Bâtimens à édifier dans les 18 gares, stations ou haltes desdites lignes. — 1<sup>re</sup> section. Terrassements, maçonneries, plâtres et crépis. — 2<sup>e</sup> section. Charpente, menuiserie, couverture. — 3<sup>e</sup> section. Peinture et vitrerie. — Les entrepreneurs pourront soumissionner : soit la totalité desdits bâtimens, soit un ou plusieurs bâtimens, soit une ou plusieurs sections de l'avant-mètre divisé comme ci-dessus. Pour prendre connaissance des projets, s'adresser à M. Mathieu, ingénieur à Monsols (Rhône), auquel les soumissions devront parvenir avant le 10 avril prochain.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 avril, 2 h. — *Mairie de Mesvres.* — Travaux communaux. Restauration à la mairie, à l'école de garçons et à la

justice de paix. Montant, 2.862 fr. 65. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Malord, architecte à Autun.

**Savoie.** — Samedi 10 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Termignon. Construction d'une digue sur le torrent du Doron. Auteur du projet, M. Carle, agent voyer à Lanslebourg. Montant, 25.800 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Saint-Georges-d'Hurtières. Renforcement d'une digue rive gauche de l'Arc. Auteur du projet, M. Lécivain, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Jean-de-Maurienne. Montant, 28.600 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte, auteur du projet. Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Savoie.** — Samedi 17 avril, 10 h. — *Hôtel de la Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Rétablissement des maçonneries du pont de la Mottaz et correction du lit du torrent d'Ambin, aux abords (commune de Bramans). Montant, 67.653 fr. 45. A valoir 5.346 fr. 55. Total, 73 000 fr. Cautionnement, 2.400 fr. Frais, 220 fr. — Renseignements : 1<sup>er</sup> à la préfecture (2<sup>e</sup> division); 2<sup>e</sup> dans les bureaux de M. Chaix, ingénieur à Saint-Jean-de-Maurienne.

**Vaucluse.** — Samedi 17 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Syndicat du Mar-déric à Villelaure. Réparation des dommages causés aux berges par les inondations de 1907. Terrassements, 4.438 fr. 81. Maçonnerie en béton, 15.368 fr. 20. A valoir, 3.693 fr. 20. Cautionnement, 800 fr. — Visa, avant le 10 avril, par M. Gubiani, ingénieur en chef, à Avignon. — Renseignements à la préfecture et chez M. Minguier, ingénieur ordinaire, à Apt.

**Vaucluse.** — Samedi 17 avril, 2 h. 1/4 — *Préfecture.* — Syndicat de la Durance à Villelaure, Digue du Grand-Fort. Réparation des avaries causées par les inondations de 1907. Enrochements avec blocs artificiels en béton, 7.210 fr. Bardage et mise en place des blocs, 2.947 fr. 20 A val., 2.842 fr. 80. Cautionnement, 400 fr. — Visa, avant le 10 avril, par M. Gubiani, ingénieur en chef à Avignon. — Renseignements à la préfecture et chez M. Minguier, ingénieur ordinaire, à Apt.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Jeudi 1<sup>er</sup>, *Sigurd.* — Samedi 3, *le Vaisseau Fantôme*, de Wagner.

**CÉLESTINS** Depuis plus d'une semaine le théâtre des Célestins joue une pièce qui fait fureur, *Une grosse Affaire*, signée de deux chevronnés du succès, M. M. Weber et Maurice Hennequin; c'est un vaudeville exhalant à l'usage des hypocondriaques, car c'est un accès de fou rire du commencement à la fin. L'interprétation est parfaite, et tous les artistes font preuve d'un talent merveilleux.

**SCALA** Ce coquet théâtre, dont les programmes sont si variés et renouvelés, vient de donner avec plein succès, pour la création à Lyon, *Ce Vieux Gellier*, comédie en deux actes et trois tableaux, de MM. Maurice Soulié et Charles Barantière, et *Clapotin*, comédie en trois actes, de MM. A. Gandrey et Henri Clerc, œuvre forte et vigoureuse dont l'un des auteurs est Lyonnais. La direction a engagé spécialement pour jouer cette pièce deux artistes aimés des Lyonnais : Mlle Rose Syma, qui fut applaudie dans *le Duel*, *Denise*, etc., et M. Philippe Daworès, qui fit dernièrement à Lyon la remarquable création de Biron dans *le Foyer*.

**CASINO-KURSAAL** C'est devant des salles comblées que la charmante opérette, *la Belle de New-York*, est jouée tous les soirs à 8 h. 1/2, ainsi que les dimanches et jeudis en matinée à 2 heures, matinée pour les familles.

**HORLOGE** La Direction du théâtre-concert du cours Lafayette a eu une idée heureuse en montant cette fantaisie-opérette à grand spectacle, *Mme Cantharide*, son succès n'est pas moindre qu'à Bordeaux, Marseille, Nice, où cet ouvrage, de la plus entraînant gaité, obtint un colossal succès. Tous les soirs et dimanches et jeudis en matinée.

**EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS** (22<sup>e</sup> Salon annuel). Palais municipal, quai de Bondy, 8 — Ouverte tous les jours de 9 h. du matin à 5 h. (lundi et vendredi, ouverture à 10 h.). Entrée : 0,50, la vendredi, 2 fr.

**THÉÂTRE PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 51401

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

# Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE  
15 Juin 1909

## • LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

# 621.000 FRANCS

LE BILLET  
1 franc

1<sup>er</sup> Gros lot: 250.000 fr. — 2<sup>e</sup>, 100.000 fr. — 3<sup>e</sup>, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, dépositaire générale pour la région, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôtitaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

**SOL SANS JOINTS**

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CERAMIQUE**

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

## RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine  
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION  
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE  
A L'AGENCE FOURNIER  
Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901  
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

Maison Industrielle de Genève

(Branche se rattachant au Bâtiment)  
cherche personnes en relations avec bureaux d'architectes et pouvant s'occuper de représentation.

Offres sous chiffre T. 1361 X, à Haosenstein  
et Vogler, Genève.

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

L'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON